

#### **14. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

- Rapport annuel de la trésorière au DGE pour l'année 2024
- Lettre de démission de la conseillère du district # 6

Conformément à l'article 316, al. 3 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose la lettre de démission de Mme Pascale Pinette, conseillère du district # 6 reçue le 30 janvier 2025 avec effet immédiat.



Le 20 janvier 2025

Monsieur le Maire  
Mesdames les conseillères  
Messieurs les Conseillers  
77 rue Saint-Pierre  
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Objet : Rapport d'activités du trésorier au conseil municipal au 31 décembre 2024 à transmettre  
au DGE

Monsieur le Maire,  
Mesdames les conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les  
municipalités (LERM) :

« Le trésorier doit, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril de chaque année, déposer  
devant le conseil de la municipalité un rapport de ses activités  
prévues au présent chapitre pour l'exercice financier précédent. Il  
transmet ce rapport au directeur général des élections ».

Je désire vous informer qu'il y a eu une activité prévue au Chapitre XIII de la LERM, et ce, pour  
l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024.

Prendre note que cet avis sera déposé aux membres du conseil municipal lors de la session  
régulière du 4 février 2025.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames les conseillères, Messieurs les Conseillers,  
l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dominique St-Pierre  
Trésorière

c. c. Direction du financement des partis politiques (DGE)

**AVIS PUBLIC**  
**SOMMAIRE DU RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES DES RAPPORTS D'UN**  
**CANDIDAT INDÉPENDANT AUTORISÉ**

Élection partielle du 14 juillet 2024

Nom du candidat et de l'agent officiel	Rapport de dépenses électorales	
	Total des dépenses électorales faites ou autorisées	Date de réception
<b>District n° 2 (2 105.40\$)*</b>		
1. Ruel Didier	0,00 \$	2024-07-18
2. Martin Jacinthe	295,70\$	2024-07-25
3. Bousquet Laurence	180,50\$ \$	2024-09-05
4. Gagné Sylvain	0,00\$	2024-09-03

\* Montant maximum de dépenses électorales permis par la Loi

Toute personne peut examiner les rapports et les documents qui les accompagnent, et en prendre copie, pendant les heures normales d'ouverture de bureau, à l'endroit suivant :

Saint-Pie

Municipalité

  
Trésorier

11-11-2024

Date

**Remarque :**

- ◆ Les candidats indépendants non autorisés n'ont aucun rapport à produire.

c. c. Direction du financement politique (Élections Québec)

Pascale Pinette  
882 rang de la Presqu'île  
Saint-Pie, J0H 1W0  
"Canada"  
450-779-9542  
pascale.pinette@proton.me

Le 30 janvier 2025

Conseil municipal de Saint-Pie

77 rue Saint-Pierre, Saint-Pie

"Québec" J0H 1W0

**Objet : Lettre de démission**

C'est après une longue réflexion que je dépose aujourd'hui ma démission à titre de conseillère municipale pour la Ville de Saint-Pie.

Ce poste ne répond plus à ma mission de vie et donc, ne me permet pas de contribuer à ma communauté à la hauteur de mes capacités et de mes intentions. Je souhaite donc me concentrer sur mes autres occupations et, je l'espère, pouvoir devenir une force positive davantage présente dans mon quartier et ma communauté.

Je vous remercie pour tout le support, les encouragements, le mentorat et les opportunités d'apprentissage durant ce mandat. Je vous remercie aussi pour tous les services que vous desservez à notre communauté et à ma famille. J'ai pu être témoin de la qualité de la gestion de notre municipalité et j'en suis énormément reconnaissante.

N'hésitez pas à demander l'appui du Comité des citoyens et de citoyennes pour la protection de l'environnement (CCCPEM) pour vos besoins en matière d'environnement (ex. : consultations, projets), de bien-être (thérapie en horticulture, consultation) et de résilience (projet de résilience, éducation populaire).

Merci pour votre attention et en vous souhaitant un bel hiver,

Pascale Pinette